44e ANNÉE. — N° 61

DIMANCHE 29 MAI 1904.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

La loi de deux ans à la Chambre. — Au Sénat. — La Commission du budget. — Les explications de Marchand. — Conflit avec le Vatican.

La Chambre des députés a abordé mardi la discussion de la loi nouvelle sur la durée du service militaire. Le projet du Sénat, appuyé par le gouvernement, la limite à deux ans ; sur ce point il y aura peu d'obstruction, c'est au contraire sur une limitation moindre (18 mois) que portera l'effort de l'opposition, soit pour faire de la surenchère électorale, soit pour obtenir une armée à tendances prétoriennes.

Deux jours ont été déjà consacrés à la discussion générale, et il faut bien convenir qu'aucun discours, à part celui de M. Maujan, n'a placé la question sur son véritable terrain. Les nationalistes Millevoye et Rousset ont débité des tirades patriotiques contradictoires et l'effet en a été si piteux qu'aucun des orateurs de la majorité n'a jugé à propos de leur répondre longuement.

Le sentiment qui domine dans le Bloc est que l'on doit se tenir le plus près possible du projet adopté par le Sénat et même ne pas suivre la commission de l'armée sur le terrain où elle s'est engagée en modifiant ce texte sur certains points. C'est ce qui ressort de certaines interruptions faites par M. Jaurès, et il est incontestable que la méthode pratique du grand *leader* socialiste produira son effet sur les gauches.

***

Le Sénat a repris ses séances mardi ; il a réglé son ordre du jour et s'est ajourné à vendredi pour continuer l'étude du projet de loi sur la réforme des patentes commencé avant les vacances. Des interpellations ont été acceptées par le ministre de la justice, sur l'enlèvement des Christs dans les prétoires. Bientôt viendra à sa barre la discussion de la loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste. La Commission, présidée par Clémenceau, a repris ses séances et déjà trois orateurs ont été entendus sur la question générale.

***

La Commission du budget a choisi pour président M. Doumer ; la majorité étant antiministérielle, rien de plus normal. Pourtant, dès vendredi, un mouvement tournant vers la gauche se produisait parmi les radicaux dissidents. Sur les 21 rapporteurs nommés, 10 seulement appartenaient à l'opposition et parmi les 11 du Bloc, se trouvait le rapporteur général, M. Merlou, élu sans concurrent et à l'unanimité. Naturellement les antiministériels ont essayé de pallier l'échec ; question de personnes, disaient-ils ; on a voté pour le talent, les relations. Au fond, c'est la politique de M. Doumer contrariée par ceux-là mêmes qui semblaient devoir la soutenir avec ténacité. « L'orage qui grondait s'est changé en petite pluie bienfaisante ».

***

L'ex-colonel Marchand, dans une très longue, trop longue lettre adressée au *Temps*, a donné des explications sur son cas. On est stupéfait d'y rencontrer des phrases comme celle-ci : « Le drapeau est toujours devant, la République autour, la France au bout ». Et beaucoup d'autres mots de ce genre accusent chez ce militaire une véritable puérilité d'esprit. Mais ce qui étonne davantage c'est la pusillanimité de certains ministres qui ont éprouvé le besoin de consulter leurs collègues sur le cas de ce monomane des grandeurs. Il est incontestable que jamais un gouvernement n'a fait autant de concessions à un de ses fonctionnaires qu'il en a été fait au colonel Marchand ; M. Combes s'est fâché le jour où il a vu un simple colonel entamer des négociations directement avec des ministres de St-Pétersbourg. Dans ces conditions rien de plus naturel qu'une démission ait suivi.

***

Le gros incident de cette semaine, celui qui a accaparé l'attention de tous les esprits, c'est le rappel de l'ambassadeur de France au Vatican, M. Nisard. Le fait n'a pas surpris ; il était prévu du jour où le gouvernement s'était déclaré atteint dans sa dignite par une phrase contenue dans la protestation adressée à une puissance étrangère. Cette phrase, il n'y avait plus qu'à en constater l'authenticité et cette authenticité était certaine. Le pape, dans des explications embarrassées, a cherché à atténuer la portée de son acte en déclarant qu'il ne visait qu'une nation, le Portugal, nation dont le roi est parent du roi d'Italie et avait annoncé, le dessein de visiter Rome. Il a paru à M. Combes que l'excuse était insuffisante et c'est non un congé mais un rappel qui a été signifié au chef de l'ambassade pontificale.

Sur la portée et les conséquences de cette rupture diplomatique, la journée de vendredi donnera des lumières. Il n'est pas douteux que la majorité ne soutienne le ministère dans son acte d'énergie, le groupe de l'Union démocratique ayant déjà fait connaître ses intentions à ce sujet. Mais les radicaux dissidents, ne demanderaient pas mieux que de compromettre le ministère en exigeant que le Concordat fût dénoncé et la séparation de l'Eglise et de l'Etat proclamée immédiatement. Or, ce sont les mêmes qui, il y a un mois, accusaient par la bouche de Millerand et de Doumer le ministère Combes de brutalité anticléricale, et d'hypnose sur la question des congréganistes. La Chambre ne se laissera pas duper par cette manœuvre car déjà les groupes de gauche ont convenu de limiter le débat à la question du rappel.

***

A L'ÉTRANGER

Guerre Russo-Japonaise.

En Extrême-Orient, les opérations ont paru ralenties cette semaine ; il vaudrait mieux dire que nous ne savons rien sur la marche des armées, les Japonais n'ayant jamais eu l'habitude d'annoncer leurs projets. Quelques escarmouches, une *sotnia* russe culbutée, indiquent que les deux armées du Mikado poussent lentement mais avec méthode leur avant-garde vers Liao-Yang. Pour agir avec énergie, les Japonais attendent peut-être d'avoir débarqué la troisième armée qu'ils ont concentrée dans l'archipel qui fait face au port de Dalny.

Sur mer la flotte de l'amiral Togo a subi des pertes sérieuses en voulant supprimer les mines qui infestent les abords de Port-Arthur. Un cuirassé et un croiseur ont coulé en quelques minutes et à peine un tiers des hommes a été recueilli sur les chaloupes. Les journaux russes déclarent que ces accidents rétablissent l'équilibre naval ; c'est peut-être prendre un désir pour une réalité, car il semble bien que l'embouteillement du goulet de Port-Arthur soit un fait incontestable.

LE FURETEUR

ACTE DE CONTRITION

NATIONALISTE

Avant qu'on abordât l'examen de la nouvelle loi militaire, M. Millevoye aurait éprouvé le besoin de faire discuter à la Chambre — et celle-ci aurait eu la complaisance d'y consentir, — une interpellation sur la situation de l'armée. Débat à coup sûr bien inutile puisqu'il s'est terminé par l'adoption, à l'unanimité d'un ordre du jour pur et simple sans que l'interpellateur ait jugé à propos de présenter un ordre du jour quelconque comme sanction de sa discussion. Nous avons cependant tort de traiter le débat d'inutile ; il a eu, en effet, un résultat fort heureux, celui de montrer le néant de toutes les attaques odieuses dirigées par les nationalites contre ceux qui sont à la tête de notre armée ; contre le gouvernement de la République quotidiennement accusé dans la presse du parti réactionnaire de conduire notre pays à la ruine. M. Millevoye, grand stratégiste, a longuement exposé ses conceptions au point de vue de l'organisation de l'armée, mais son discours très modéré et dans la forme et dans le fond, ne contenait aucune critique à l'adresse du Ministre de la guerre, celui que M. Rochefort traite de « chambardeur de l'armée ». A gauche, on a naturellement éprouvé quelque surprise en constatant cette attitude nouvelle de M. Millevoye et, comme quelqu'un ne pouvait s'empêcher de manifester son étonnement et de l'exposer à haute voix en ces termes : « Alors, nous n'avons pas désorganisé l'armée ? C'est pourtant ce que vous imprimez tous les jours». M. Millevoye a aussitôt protesté : « Je ne peux pas laisser dire que j'ai jamais dit à aucun moment, que l'armée était désorganisée par le gouvernement de la République ». Et comme on insistait : « Je déclare, a ajouté M. Millevoye que je n'ai jamais pris à parti le gouvernement de mon pays pour l'accuser de désorganiser et de ruiner la France. »

M. Millevoye nous la baille bonne. Il a la mémoire courte. Son propre journal, les journaux de son parti ont traîné le général André dans la boue, l'accusant des pires forfaits, poussant l'infamie jusqu'à prétendre qu'il livrait la patrie à l'étranger. Dans toute sa campagne électorale, le parti nationaliste a dit que les républicains désorganisent l'armée et il est vraiment étrange qu'à la tribune de la Chambre, M. Millevoye se charge lui-même de détruire toute cette abominable légende si savamment exploitée par son parti. Il est bon de souligner que pas un autre nationaliste n'a osé reprendre à son compte la campagne que désavouait si allègrement le directeur de *La Patrie*. C'est un acte de contrition du nationalisme. Nous plaignons ceux qui se sont laissés prendre aux allégations mensongères de ces charlatans du patriotisme qui n'ont même pas le courage de maintenir leurs perfidies jusqu'au bout.

POINTES SÈCHES

L'ABBÉ MAGNE

Il est noueux, dégingandé, caricatural. Un masque émerge de cette maigreur ensoutanée, masque terrible et grotesque qui tenterait Herman-Paul.

Regardez-le : il grimace des rires et rit de ses grimaces et l'on ne sait si cette figure est d'un cabotin ou d'un prêtre.

Il traverse en cabriolet les rues de la cité ; son regard cherche les regards et se réjouit de les rencontrer et s'ils sont, par accident, railleurs ou méprisants, qu'importe ? — pourvu qu'on le regarde.

Ce « m'as-tu vu » ecclésiastique s'accommode du suffrage universel comme Tabarin de ses tréteaux. Il faut le voir les jours d'élection, ses grands jours, aller, venir, courir : il est le hanneton bourdonnant de la saison électorale.

Cet assomptionniste séculier est bon commerçant, insolent journaliste et, par surcroit, abbé. Son évêque qui est prudent ne l'aime guère ; mais l'abbé, qui est tapageur, s'en rit. Mais de quoi ne rirait-il point ? Il se rit de son habit et de lui-même.

Ses gestes sont populaciers et sa verve bouffonne. Il mêle avec virtuosité au français le patois, et à un zèle tout apostolique le goût des histoires croustillantes. Sa religion est une petite drôlerie ; il dupe le peuple en l'amusant. C'est un roublard, chacun le sait ; c'est un gaillard, chacun le dit ; et son rire éclate, sardonique, trivial et forcé, comme le rire de ces clowns qui, dans les cirques, distribuent des gifles illusoires et bruyantes et en reçoivent.

C'est un habitué des réunions publiques, c'est un orateur. Il aime à interrompre, ce qui le dispense d'écouter et il se plaît à être interrompu, ce qui le dispense de parler. Car il n'écoute ni ne parle : il s'exhibe.

Regardons-le donc, Cadurciens, mes amis ; aussi bien en vaut-il la peine : il est noueux, dégingandé, caricatural.....

Mais Rémo l'a regardé ; il est heureux ; il rit.

Et je sais bien que ce rire là est d'un cabotin et non d'un prêtre.

RÉMO.

Chambre des Députés

Séance du 26 mai 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre revient à la loi militaire de deux ans.

Le colonel Rousset prend le premier la parole : il critique d'abord la loi de 1889 et soutient que la loi de deux ans sera mauvaise ; il fait l'éloge des armées de métier qui assurent toujours le succès dans les batailles. Bref, le colonel Rousset ne dit pas de quelle façon il entend le service militaire.

Il déclare enfin qu'il ne votera pas la loi de deux ans.

M. Gervais se déclare au contraire en faveur de la loi, car dit-il, cette loi mettra en harmonie l'armée avec l'état social de notre démocratie.

Il explique les avantages que donnera le service de deux ans, qui fera de notre armée une armée homogène et simplifiée, débarrassée des éléments parasites qui sont trop nombreux à cette heure, elle pourra avoir beaucoup d'utilité en campagne.

M. Gervais conclut en soutenant le projet de loi.

M. Guyot de Vileneuve présente des objections à la loi de deux ans ; il croit que deux ans seront suffisants pour faire l'éducation du soldat, mais il ne croit pas que ce soit suffisant pour donner au soldat l'esprit militaire.

M. Messimy se déclare partisan du service militaire de deux ans, et en quelques mots il répond aux critiques du colonel Rousset qui préconisait le système des armées de métier.

Et la séance est levée

Séance du 27 Mai 1904

PRESIDENCE DE M. BRISSON

L'élection de M. Marcel Raulines élu député de St-Lô est validée.

M. Meunier développe son interpellation sur la note adressée par le Vatican aux puissances, pour protester contre le voyage de M. Loubet à Rome.

M. Meunier dit que le pape Pie X semble vouloir revenir à la politique de Pie IX : ce qui n'est pas fait pour déplaire aux républicains.

Il demande au gouvernement de publier un Livre Jaune sur les affaires romaines.

M. Lasies demande l'ajournement de la discussion.

M. Hubbard regrette qu'un Livre Jaune n'ait pas été publié sur les négociations engagées avec le Vatican, à propos du voyage de M. Loubet en Italie.

M. Hubbard dit qu'à la suite du rappel de l'ambassadeur, il faut discuter la séparation des Eglises et de l'Etat.

M. Allard critique la politique de M. Delcassé envers le Vatican.

M. Delcassé donne des explications qui sont accueillies par des applaudissements.

M. Briand réclame la séparation des Eglises et de l'Etat.

M. Combes répond qu'il demandera la mise à l'ordre du jour de cette question ; il ajoute qu'il ne demande aujourd'hui à la Chambre qued'approuver le rappel de l'ambassadeur.

M. Ribot regrette que le rappel ait été aussi précipité.

Neuf ordres du jour sont déposés : l'ordre du jour pur et simple est repoussé.

M. Combes déclare accepter l'ordre du jour du bloc approuvant le gouvernement d'avoir rappelé l'ambassadeur,

Par 427 voix contre 95, l'ordre du jour est adopté.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 27 Mai 1904

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

MM. Cordelet et Leydet sont nommés membres de la commission supérieure des Caisses d'épargne.

Le Sénat discute la loi sur les patentes : les articles 1 à 8 sont votés ; sur l'article 9, M. de Pontbriand demande si les syndicats agricoles seront exempts de la patente.

Le commissaire du gouvernement répond affirmativement et les articles 9 à 14 sont votés.

L'article 15 est renvoyé à la commission.

M. Privat critique la taxe établie sur les grands magasins mais le texte de la commission est voté.

Et la séance est levée.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Autour de Port-Arthur

Il résulte d'une lettre d'un correspondant japonais que les Japonais auraient débarqué un régiment à la baie de Kerr, le 19 courant.

Le bruit court parmi les Chinois que les Japonais sont à 10 milles de Port-Arthur.

Une jonque qui a quitté Dalny dans la soirée du 23, rapporte la nouvelle qu'une armée japonaise est arrivée à Sanchelipo, au nord de Dalny et au sud de Nagalien. On déclare, en outre, que les Russes offrent une résistance acharnée aux Japonais, et qu'une bataille avait lieu le 22, à midi, à Sanchelipo. On n'en connaissait pas le résulat au moment du départ de la jonque.

Les Russes ont pris les dispositions nécessaires pour la destruction de Talien-Wan à l'arrivée des Japonais. Ils ont conçu le plan de faire replier sur Port-Arthur les troupes russes de la péninsule de Liao-Toung, après avoir harcelé l'envahisseur.

On assure que les Japonais qui ont débarqué à Kin-Tchéou s'avancent sur Port-Arthur en suivant la voie ferrée, et que ceux débarqués à Pi-Tsé-Ouo se dirigent sur Dalny en contournant l'extrémité orientale de la péninsule.

Les troupes débarquées à Takouchan sont destinées à renforcer l'armée du général Kuroki.

Un violent orage a éclaté dans la nuit de mardi sur le golfe du Petchili.

On a aperçu mardi à midi, une escadre de quatre navires faisant route vers l'est.

INFORMATIONS

La suppression de l'enseignement congréganiste

La commission des congrégations, réunie sous la présidence de M. Clémenceau, a commencé l'examen du projet de loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste.

M. Lintilhac et M. Bérenger ont été entendus dans la discussion générale.

M. Lintilhac a défendu le texte du gouvernement, indiquant qu'à son sentiment l'Etat aurait le droit d'aller jusqu'au monopole de l'enseignement.

M. Bérenger a combattu cette thèse, déclarant que tout citoyen remplissant certaines conditions de compétence et de moralité, doit avoir le droit d'enseigner et que, d'ailleurs, aucune atteinte ne doit être portée à la liberté du père de famille de faire élever son enfant de la façon qu'il juge la meilleure.

M. de Cuverville et M. St-Germain devant encore parler dans la discussion générale, la commission a décidé de passer à l'examen des articles seulement dans sa prochaine séance, qui a été fixée à mercredi prochain.

Une décision de M. Pelletan

A la suite des élections, en qualité d'adjoints au maire de Brest de MM. Vibert, secrétaire général du syndicat des ouvriers du port de guerre, et Goud, commis de la marine, le vice-amiral Mallarmé, préfet maritime, a soumis au ministre de la marine les cas de ces deux agents. M. Camille Pelletan a fait connaitre au préfet maritime que la loi n'a établi aucune incompatibilité. Il ne se reconnaît pas le droit d'en créer une et d'empêcher les élus du suffrage universel de porter leur choix sur ceux de leurs collègues qui leur sembleraient les plus dignes.

« Il est évident, dit le ministre, qu'il convient de leur laisser, sans les priver de leur pain quotidien, le temps de s'acquitter de leurs nouveaux devoirs ».

M. Camille Pelletan, qui a ainsi tranché, dans un sens absolument opposé à ses prédécesseurs, une question de principe, pense, a-t-il ajouté, qu'il suffira de s'adresser au bon sens et à la conscience des agents du personnel de la marine, élevés aux fonctions de maire ou d'adjoints, pour que ceux-ci n'essaient pas d'abuser de la faculté qui leur serait ainsi accordée et qu'ils continueront à assurer leur service aussi complètement qu'il sera possible.

« S'il vous semblait qu'il en est autrement, a terminé M. Camille Pelletan, vous m'en aviseriez et je ferais en sorte de limiter leur absence au temps strictement réclamé pour l'accomplissement de leur mandat ».

Les caisses de chômage

Voici le texte de la proposition de loi de MM. Chaumet, Dormoy, Siegfried, tendant à subventionner les caisses de chômage :

« Art. 1er. — Des subventions seront accordées par l'Etat aux caisses d'assurance contre le chômage involontaire, régulièrement constituées par les Syndicats professionnels, les Sociétés de secours mutuels, les Fédérations des syndicats, les Fédérations mutualistes, et, d'une façon générale, par toutes les Associations de travailleurs.

» Art. 2. — Ces subventions seront égales à 25 0/0 des cotisations versées par les membres adhérents.

« Art. 3. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles devront être justifiées les demandes de subvention et le contrôle de l'emploi des fonds. »

Le Protectionnisme

Au diner mensuel des industriels et commerçants de France qui a eu lieu jeudi soir, sous la présidence de M. Yves Guyot, celui-ci a fait une communication intéressante sur la protection et les salaires. Il a démontré, avec chiffres à l'appui, que la protection n'intéresse que peu d'industries, à peine 5 0/0 de l'ensemble : les filatures de coton, les industries du lin et quelques industries métallurgiques. M. Yves Guyot a ajouté que la protection n'a pas d'avantage pour les ouvriers en général. Au contraire, les droits de douane augmentent pour eux le chiffre de la vie et diminuent les salaires.

Pour le monument Larroumet

Le succès de la matinée donnée jeudi, à l'Opéra-Comique, au bénéfice de la souscription pour le monument qui doit s'élever, au Palais-Royal, à la mémoire de Gustave Larroumet a été grand.

L'assistance était des plus brillantes et, malgré la chaleur, la recette a atteint un chiffre élevé — plus de 10,000 fr.

Le programme gravé par Stern reproduisait sur la couverture un fort beau dessin d'Hébert, sur la première page, la plaquette que Chaplin a modelée de Larroumet.

Les artistes qui ont prêté leur concours à cette matinée ont été fort applaudis.

Fanatisme

Jeudi matin, le liquidateur des biens de la congrégation des Frères Saint-Gabriel, accompagné du sous-préfet, du procureur d'Ancenis, et du juge de paix de Ligné, s'est rendu à Couffé (Loire-Inférieure), pour inventorier l'école libre. Une compagnie du 64e de ligne et cinquante gendarmes avaient été requis.

L'opération fut particulièrement difficile. La population avait barricadé l'école et le chemin y conduisant. Lorsque les barricades furent enlevées par les sapeurs, les gendarmes, pénétrant dans la cour de l'école, furent accueillis par des coups de bâtons. Un gendarme a été grièvement blessé à la tête. Plusieurs autres ont été contusionnés. Six arrestations ont été opérées, entre autres celles de

MM. René de Charrette et de Laroche-Macé.

A dix heures et demie l'école était déblayée et le liquidateur commençait l'inventaire.

La Traite des Blanches

Le 18 mai, il a été procédé, au ministère des affaires étrangères, à la signature de l'arrangement dont le projet avait été élaboré au mois de juillet 1902, par la conférence internationale réunie à Paris, en vue de réprimer le trafic connu sous le nom de traite des blanches.

L'article premier établit dans chaque pays adhérent une autorité centrale chargée de centraliser tous les renseignements sur l'embauchage pour l'étranger.

Par l'article 2, les gouvernements s'engagent à surveiller les gares, les ports d'embarquement, en vue de prévenir le départ des femmes destinée à la débauche.

L'article 3 comprend les mesures que chaque gouvernement est tenu d'employer en vue : 1. d'interroger les femmes de nationalité étrangère qui se livrent à la débauche ; 2. de placer dans des établissements charitables les victimes du trafic, en attendant leur rapatriement ; 3. enfin, de renvoyer dans leurs pays celles de ces femmes qui demandent leur rapatriement. Les frais de ce rapatriement sont réglés par les articles suivants.

Petites Nouvelles

On annonce la mort de M. Adrien Manière, rédacteur à l'*Aurore*, membre de la société des Journalistes parlementaires.

— On vient de trouver sur la côte de l'île d'Oléron des épaves provenant certainement de la *Vienne*.

— Une terrible explosion s'est produite dans la mine Williamstown, à Harrisburg (Angleterre); 50 mineurs ont été ensevelis.

— L'aéronaute italien Epambachi, s'est tué : il faisait une ascension lorsque par suite d'un accident, il tomba d'une hauteur de 2.000 mètres.

— Le général André se rendra le 17 juillet 1904, à Lyon pour présider le concours international de tir.

— Les officiers de Ploërmel poursuivis pour avoir refusé de faire observer la loi sur les congrégations, ont comparu hier devant le conseil de guerre de Tours.

Ils ont été acquittés.

— Sur divers points de notre région des orages ont éclaté faisant beaucoup de ravages.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Lafferre dans l'*Action* :

Pourqnoi le ministère actuel est-il acclamé en toute occasion par la majorité républicaine du pays ?

Est-ce l'application vigoureuse de la loi sur les Associations qui enthousiasme le pays ? Est-ce l'expulsion de quelques moines et la fermeture de quelques écoles qui provoquent les cris de : « Vive Combes ! » ?

Non : le pays a vu que la pieuvre noire était plus difficile à tuer qu'on ne le pensait, et que ses tentacules innombrables enserreraient encore longtemps l'organisme national.

Mais il a vu dans M. Combes le premier chef de gouvernement décidé à s'affranchir de la tutelle de l'Eglise sous toutes ses formes, et à laïciser méthodiquement tous les services publics.

De M. Lockroy, dans la *Dépêche* :

Le service de deux ans ne se justifie que s'il établit l'égalité entre tous les citoyens. Autrement, il serait cause de récriminations légitimes et une source de faiblesse. Si les jeunes gens doivent passer peu de temps sous les drapeaux, il est indispensable qu'on leur impose les mêmes obligations quelle que soit leur fortune, leur éducation et leur position sociale. Si le moindre privilège subsiste, l'œuvre deviendra dangereuse et mauvaise. La Chambre le comprendra, j'en suis sûr. Il lui restera, après cela, à persuader les Pères Conscrits.

Revue de la Presse locale

Du *Quercynois* :

Qui sait néanmoins, si, au point de vue social, la religion catholique ne rend pas de très grands services ? Elle est immorale et cependant je vous défie de trouver un individu religieux, convaincu, — n'allez pas me citer les tartufes — dont la vie ne soit pas un exemple frappant et constant de moralité.

Ces gens sont nombreux et contribuent donc à moraliser les foules par leur contact journalier. Mais ce n'est pas tout. A l'heure actuelle où souffle un vent de révolte, où la lutte des classes se manifeste chaque jour par des grèves répétées, le sentiment religieux ne serait-il pas un moyen puissant de prévenir ces guerres intestines et l'effusion du sang ?

MOTS DE LA FIN

Extrait d'un rapport au Conseil général de Rouen :

« Ce pont établit la communication entre la rive droite et la rive gauche, et réciproquement. »

CHRONIQUE LOCALE

Les.... inexactitudes de la « Croix-Défense »

Election de M. Combes à Pons. — La fête enfantine du Grand Orient. — Le « Temps » MINISTÉRIEL ?

On a tort dans la presse républicaine de ne pas relever au jour le jour les contre-vérités répandues par le mille *Croix* et leurs succédanés d'origine cléricale. D'abord « les têtes dures » des paysans, selon le mot flatteur d'un de leurs abbés rédacteurs, finiraient par être renseignés sur la valeur de leurs informations et puis, pour la discussion quotidienne, si importante au village, nos amis pourraient avoir ainsi à leur disposition les moyens de réfuter, pièces en mains, les puériles objections de leurs adversaires.

Or dans la dernière *Croix-Défense*, celle du jeudi 26 mai, trois entrefilets des *Ça et Là* de première page, nous paraissent dignes d'être soulignés pour leur senteur de vérité.

***

Le premier a comme titre : *Traître sur toute la ligne*. Tout naturellement il s'agit de M. Combes puisqu'il est chef du gouvernement républicain ; en 1900 M. Waldeck-Rousseau avait les mêmes honneurs et il n'est pas besoin d'être grand clerc pour se douter que tous les chefs des ministères, Méline à part, se sont vus infliger la même épithète depuis que la République n'est plus entre les mains des monarchistes cléricaux.

Mais le fait intéressant de l'entrefilet c'est le renseignement puisé dans un journal des Charentes, renseignement d'après lequel M. Combes n'est arrivé conseiller municipal de Pons, sa commune, que le 17me sur 23, avec 189 voix de moins que le premier de sa liste. Pour expliquer ce rang, la *Croix-Défense* ajoute : « à Pons, on sait ce qu'il vaut.... M. Combes est encore bien moins que dix-septième dans la classification morale des êtres humains. »

Voilà n'est-ce pas une pensée savoureuse comme interprétation d'un fait. A nous qui voulons autre chose dans la discussion que la grossièreté des termes, une explication critique eut mieux fait notre affaire ; or cette explication, tous les journaux républicains l'ont donnée ; la voici et sa simplicité en garantit l'authenticité. A Pons, les réactionnaires n'osèrent pas opposer de liste à celle du président du Conseil mais M. Combes était leur bête noire, ils tenaient à se venger de leur impuissance et ils le firent en votant pour cette liste en effaçant le seul nom du président. Résultat : M. Combes avait bien obtenu l'unanimité des voix républicaines. Mais les membres de sa liste, ayant obtenu en outre les voix conservatrices, s'étaient trouvés réunir plus de suffrages que lui et il n'avait passé que le dix-septième grâce à cette manœuvre.

Pour se rendre compte de la vérité de cette explication, rien de plus facile ; il n'y a qu'à consulter le nombre des votants et l'histoire des élections municipales de Pons et nous défions bien la *Croix-Défense* de nous donner un seul fait qui nous démente.

***

Mais l'autre entrefilet est encore plus typique de la sûreté d'informations de notre confrère ; il est intitulé : *Chez les francs-maçons* et avec une malice toute sadique, est donné le récit fantaisiste d'une fête de l'enfance qui a lieu chaque année dans le local du Grand Orient de France, rue Cadet.

Inutile n'est-ce pas, de souligner les injures ordinaires à l'adresse des francs-maçons ; leurs insignes sont des « oripeaux bizarres » ; c'est un « attirail » ; leurs réunions sont des « saturnales » et ils ne peuvent être que des « Tartufes », etc., etc... Cela n'a pas grande importance, d'autant que tout le monde sait d'une part que la franc-maçonnerie n'a que les apparences d'une société secrète et d'autre part que dans la bouche ou sous la plume des membres du clergé, franc-maçon veut dire républicain. C'est une tactique bien connue que celle d'attaquer les républicains sous le couvert des francs-maçons.

Mais le fait amusant de l'information c'est le passage suivant :

Les promeneurs qui passaient, ces jours derniers, après midi, rue Cadet, à Paris, ont été témoins d'un spectacle pas banal.

Par les portes béantes de l'immeuble où se trouve le Grand Orient de France, on apercevait de jeunes fillettes d'une douzaine d'années, portant des écharpes multicolores et des oripeaux bizarres.

Eh bien il y a là un fait matériel faux.

Nous en appelons à tous ceux qui connaissent la disposition des locaux de l'hôtel du Grand Orient. Cet hôtel est en effet précédé d'une maison de rapport en bordure sur la rue et il n'y a aucune correspondance entre le portail de cette maison de rapport et l'entrée des locaux du Grand Orient, cette entrée étant fortement en retrait dans la cour intermédiaire. Dans ces conditions, il était donc *impossible* aux promeneurs qui passaient rue Cadet d'être « témoins du spectacle pas banal » dont parle la *Croix-Défense*.

***

Quant au troisième entrefilet, intitulé *Un aveu*, il a trait à un article de fond du journal *Le Temps* sur la probité dans les élections.

Il va sans dire que dans l'esprit de notre confrère, c'est aux républicains seuls que peuvent s'appliquer les conseils du grand journal parisien ; les réactionnaires cléricaux sont seuls loyaux et honnêtes. Mais alors pourquoi diable ajouter ces deux phrases qui sont non seulement en contradiction avec le sens de l'information, mais qui sont encore une contre vérité.

Qui donc tient ce langage ? C'est à coup sûr un ennemi de la politique du bloc ?

Pas du tout, le journal qui fait cette constatation, hélas ! trop véridique, est le très ministériel *Temps*.

Le *Temps* ministériel ! voilà qui est trop fort ; on ne le lit donc jamais à la rédaction des Dames Blanches pour oser pareille affirmation. Où donc s'est organisée la campagne acharnée dirigée contre les réformes démocratiques et militaires de Pelletan ? qui donc exprime chaque jour avec une inlassable ténacité les haines de la partie conservatrice de la bourgeoisie contre les tendances avancées du Bloc ? qui donc distille à propos de chaque événement son venin académique contre M. Combes, si ce n'est le journal de M. Hébrard ?

Le *Temps*, *journal ministériel* ? ô ironie des mots. Mais, confrère, le *Temps* c'est l'organe sournois de MM. Méline et Ribot. Et vous est-il permis de soutenir que l'un ou l'autre de ces chefs de parti est ministériel :

Voilà donc trois grosses inexactitudes prises dans la *Croix-Défense* de jeudi dernier ; il y avait en tout 5 informations et les deux autres heureusement avaient trait à des questions non politiques ; elles étaient véridiques.

La marche de l'armée

C'est demain dimanche qu'aura lieu l'épreuve sportive organisée et baptisée « Marche de l'armée » par le *Matin*. Il s'agit d'un concours de marche ouvert à tous les corps de troupe : les militaires qui doivent y prendre part, vêtus de leur uniforme et chaussés du brodequin règlementaire, effectueront le trajet de la place de la Concorde à Saint-Germain-en-Laye et retour en suivant cet itinéraire : Champs-Elysées, place de l'Etoile, avenue de la Grande-Armée, porte Maillot, Neuilly, Puteaux, Nanterre, Chatou, le Vésinet, le Pecq, Saint-Germain-en-Laye, Port-Marly, Rocquencourt, Vaucresson, Garches, St-Cloud, Boulogne, les Boulevards Murat, Suchet, Lannes, la Place du Trocadéro, l'avenue et le pont d'Iéna, les avenues de la Bourdonnais, de la Motte-Picquet, de Suffren et la galerie des Machines, soit au total 45 kilomètres.

Avec l'approbation du ministre de la guerre et des chefs de corps d'armée, 138 régiments d'infanterie, 18 bataillons de chasseurs à pied, 8 régiments d'infanterie coloniale, 4 groupes d'infanterie de forteresse, 4 régiments de zouaves et 3 de tirailleurs, 13 régiments de cavalerie (cuirassiers, dragons, chasseurs, hussards), 11 régiments d'artillerie montée, 1 bataillon d'artillerie à pied et l'artillerie de la 7e division de cavalerie, 3 régiments du génie, 2 escadrons du train des équipages, une compagnie de remonte et 1 bataillon d'apprentis fusillers, en tout 220 corps de troupe, enverront chacun une équipe spécialement entraînée, sous la conduite d'officiers et de sous-officiers, pour participer à ce concurs.

Ces équipes qui, pendant leur séjour à Paris, seront mises en subsistance dans les casernes de la garnison, se rassembleront sur le boulevard Poissonnière, dimanche matin, à six heures trente.

Encadrées par les chefs de détachements, elles se formeront en colonne et, précédées des musiques des 46e et 89e d'infanterie, défileront par les grands boulevards et la rue Royale jusqu'à la place de la Concorde.

C'est là que, à huit heures, sera donné le signal de départ. Le service du contrôle de la marche fonctionnera à partir du rond-point des Champs-Elysées sur toute la longueur de l'itinéraire, jusqu'au retour, à la galerie des Machines, où seront chronométrées les arrivées en vue du classement général.

Des sociétés militaires et patriotiques, ainsi que des délégations de gymnastes formeront la haie sur le parcours dans Paris et dans les localités de la banlieue.

Des buffets, des postes de secours et des salles de massage seront installés de distance en distance, et notamment à l'arrivée, où les marcheurs pourront réparer leurs forces et recevoir les soins hygiéniques nécessaires. Le jury, composé d'officiers des corps de troupe engagés, sera présidé par le général Marcot, commandant l'Ecole de Saint-Cyr.

Tous les militaires ayant pris part à ce concours sont invités à assister, dimanche soir, à des représentations de gala organisées à l'Opéra et au Trocadéro et à diverses autres réjouissances.

CAHORS

LES VARIATIONS DE LA « PETITE GIRONDE »

Dans une note fielleuse, la *Petite Gironde* de ce matin, sous le prétexte de répondre à un entrefilet de la *Défense*, essaie d'expliquer son attitude politique qui n'a été jamais bien comprise, et dans tous les cas qui n'a pas été sans équivoque.

La *Défense* mettait en parallèle deux notes parues dans le journal bordelais, toutes deux relatives à la suppression des processions, l'une disant que le maire avait soutenu la suppression, l'autre que le maire avait fait des réserves.

La *Défense* intitulait son entrefilet de la façon suivante : « Les variations de la *Petite Gironde* ».

Le correspondant local de la feuille bordelaise se disculpe en pirouettant sur une note parue dans le *Temps*, et croyant prouver sa dignité politique, il accuse un « intéressé, un auteur unique quasi-officiel de rédiger et d'envoyer des relations tendancieuses et inexactes ».

C'est moi-même qui, en l'occurance, suis très malicieusement visé par le correspondant de la *Petite Gironde*.

La note relative à la suppression des processions a été envoyée par télégramme au *Temps* : et s'il est vrai que cette note fut incomplète, elle ne contenait aucune inexactitude : M. Costes a bel et bien soutenu la suppression ; dans tous les cas, il l'a votée.

Ceci dit, nous ajouterons simplement que les protestations du correspondant de la *Petite Gironde* ne prouveront jamais que les variations de sa feuille ne soient pas un fait, car, au point de vue politique, alors qu'en première page, un ministère était l'objet de notes élogieuses, on pouvait voir en chronique locale des notes hostiles à ce ministère, et pendant les diverses périodes électorales, ces constatations n'étaient pas rares à faire.

L. B.

SUPPRESSION DES PROCESSIONS

Extrait des registres des arrêtés du Maire

Nous Maire de la Commune de Cahors, Chevalier de la légion d'honneur, Sénateur du Lot.

Vu les articles 82, 91, 97 et 98 de la loi du 5 avril 1884,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mai courant,

Considérant, qu'aux termes de la loi précitée, le maintien de l'ordre dans les rues, sur les places et voies publiques est confié à la vigilance des Administrateurs,

Considérant qu'il est du devoir de l'autorité municipale de prévenir les agitations en prenant les mesures que la prudence suggère,

Considérant que les cérémonies extérieures du Culte, sous forme de processions publiques, peuvent devenir la cause de désordres qu'une administration prévoyante doit avoir le souci d'éviter.

Arrêtons :

Article 1er. — Les cérémonies extérieures du Culte, désignées sous le nom de processions, sont interdites sur tout le territoire de la Commune de Cahors.

Article 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'autorité ecclésiastique et M. le Commissaire de police demeure chargé d'en assurer l'exécution.

Fait à l'Hôtel de ville à Cahors, le 24 Mai 1904.

Le Maire,
J.-H. COSTES.

Vu pour exécution immédiate :
Cahors, le 26 mai 1904.
Pour le Préfet du Lot,
Le Secrétaire général,
VEILLON.

***

Ce matin, M. Lagardère, commissaire de police de Cahors a notifié cet arrêté à l'Evêque et aux curés des différentes parroisses de la ville.

Jeunesse laïque

Un rédacteur du *Quercinois* qui se cache sous le pseudonyme de « Scalps », ose prétendre que les membres de la Jeunesse laïque n'ont pas le courage de discuter leurs actes et qu'ils se retranchent derrière leur jeune âge. Je le mets au défi de nommer un seul membre qui ait tenu un pareil langage.

Je tiens également à lui dire qu'il est dans nos habitudes de combattre à visage découvert et que, si j'envoie aujourd'hui ces quelques mots, c'est uniquement pour montrer la confiance que l'on doit accorder aux racontars du *Quercinois*.

Je refuse donc, pour ma part, de répondre à aucune question du sieur « Scalps », tant qu'il n'osera pas mettre sa signature au bas de ses mensonges et de ses insanités, car je considère que tout anonyme relève du plus profond mépris.

J. CRABOL,
Secrétaire du cercle de la Jeunesse laïque.

Conférence de la Mairie

Mercredi prochain, 1er juin, à 8 h 1/2 du soir, M. Poux, le distingué professeur du lycée agrégé des lettres, terminera la série de ses conférences.

Sujet : Une reconstitution moderne du roman de Tristan et Yseut.

Contributions Indirectes

Parmi les candidats reçus admissibles au concours pour l'emploi de surnuméraire des contributions indirectes, nous relevons les noms de nos compatriotes :

MM. Richard, Bonheure, Sers, Galan, Bonnaure, Rozières et Besombes.

Finances

M. Teulière percepteur de Labastide-Murat est nommé à Vayrac.

M. Roche, percepteur de Payrac est nommé à Labastide-Murat.

Conseil de Préfecture

Séance du vendredi du 27 mai 1904

Protestation contre les opérations électorales des premier et 8 mai.

Les sieurs Cadiergues et Théron, d'Anglars, contre les élections municipales du 1er mai à Anglars-Lacapelle. Protestation rejetée.

Les sieurs Antraygues et Destruel de Linac, contre les élections munipales du 1er mai à Linac. Protestation rejetée.

Le sieur Labinal Alphonse de Rudelle, contre les élections municipales du 1er mai à Rudelle. M. Labinal proclamé élu conseiller municipal au premier tour.

Les sieurs Pradelle, Pezet et consorts d'Assier contre les élections muuicipales du 1er mai à Assier. Protestation rejetée.

Les sieurs Ayroles, Lalo et consorts contre les élections municipales du 1er mai à Aynac. Protestation relative au comte de Toulouse, rejetée. Enquête ordonnée pour la protestation générale et fixée au 10 juin prochain 10 heures.

Le sieur Vidal de Saint-Médard de Presque contre les élections municipales de Saint-Médard de Presque du 1er mai. Protestation rejetée.

Le bureau électoral de Rignac contre les élections municipales à Rignac. M. Escudié proclamé élu conseiller municipal au premier tour.

Le sieur Jarrige de Pinsac contre les élections municipales du 1er mai à Pinsac. Protestation rejetée.

Les sieurs Loupias et Faure de Labathude contre les élections municipales du 1er mai à Labathude. Protestation rejetée.

Conseil départemental

Le Conseil départemental se réunira jeudi 2 juin à 10 heures du matin, dans une des salles de la préfecture.

Ordre du jour :

Fixation des grandes vacances.

Ecoles normales. — Nombre d'élèves à admettre en 1904.

Candidats aux bourses d'enseignement primaire supérieur. — Liste de classement.

Fargues. — Secrétariat de mairie.

Labastide-Murat. — Locaux scolaires.

Livernon. — Ecole de filles.

Montcléra. — Construction d'un groupe scolaire.

L'Hôpital-St-Jean. — Création d'une école de filles.

Concours d'escrime

Jeudi a eu lieu le concours divisionnaire d'escrime : M. le capitaine Bressy, du 7e a obtenu le 1er prix d'épée et le 2e prix de fleuret.

M. Coutrix, sergent au 7e a obtenu le 2e prix d'épée.

M. Jacquin, colonel du 7e a adressé des félicitations aux deux lauréats tous deux habilement dirigés par l'excellent maître d'armes du 7e à qui revient une part du succès remporté par les brillants escrimeurs.

Concours de tir

Vendredi a eu lieu au champ de tir de Caillac, un concours de tir entre les sous-officiers du 7e de ligne.

Tir au révolver : ont obtenu : MM. Galey, adjudant, 5 balles 12 points ; Gratien, adjudant, 5 balles 11 points.

Tir au fusil : MM Chabrié, sergent, 8 balles, 21 points.

Sarguez, sergent, 7 balles 19 points.

Eychenn, sergent, 8 balles 18 points.

X... soldat, 8 balles, 19 points.

Sicard, soldat, 8 balles 19 points.

Chauchot, 7 balles 19 points.

Jeunesse socialiste de Cahors

On nous annonce qu'il vient de se constituer à Cahors un groupe de Jeunesse Socialiste.

Cette association qui poursuit l'affranchissement économique du Prolétariat, a pour but essentiel de propager les idées socialistes et de faire des adeptes à ces doctrines humanitaires.

Pour faire partie de la Jeunesse Socialiste, il faut être âgé de 15 ans au moins, et être présenté par deux membres. Toute demande, ponr être acceptée, doit réunir les deux tiers des voix des membres présents.

La cotisation mensuelle est fixée à 25 centimes.

A son admission, tout nouveau membre versera un droit d'entrée de 50 cent.

Pour les demandes d'admission, et tous les renseignements, s'adresser au citoyen Jules Pélissié, Secrétaire général du groupe, 62, rue Nationale.

Hospice de Cahors

Nous sommes heureux d'annoncer que les travaux de l'hospice vont être continués très prochainement.

Musée

M. le Conservateur du Musée de Cahors a l'honneur de faire savoir que le Musée est ouvert au public à partir du dimanche 29 mai.

Le public trouvera installé dans une vitrine de la deuxième salle, la collection des souvenirs de Gambetta. Cette galerie prendra à l'avenir le nom de « Galerie Gambetta ».

Ces dons proviennent de la générosité de Mme Léris-Gambetta et de ses fils, et aussi de MM. Guiraudies-Capdeville, Parazines, Lacoste, de Laroussilhe, le docteur Relhié.

Dans la galerie égyptienne et archéologique, le public trouvera la collection des étoffes et la momie blanche, provenant des fouilles d'Antinoë, don de MM. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur et Guimet, fondateur du Musée des Religions.

Enfin, dans la vitrine nord, de la galerie préhistorique « un polissoir » trouvé dans un dolmen à Assier (Lot). don de M. le docteur Cadiergues, de Lacapelle-Marival.

Chambre de Commerce de Cahors et du Lot

Séance du 19 mai 1904

Présidence de M. CAYLA, Caprais

M. le président fait donner lecture de la correspondance reçue depuis la dernière réunion et signale tout particulièment à l'attention de la Chambre les communications suivantes :

1° Deux dépêches de M. le Ministre du Commerce et de l'industrie : la 1re informant la Chambre que, pour répondre au désir qu'elle lui a exprimé, il a transmis à M. le Ministre des Travaux publics la délibération qu'elle a prise relative au régime des billets d'aller et retour sur les réseaux français ;

La deuxième donnant avis à la Chambre que le gouvernement Belge a décidé qu'une Exposition Universelle et Internationale aurait lieu à Liège, en 1905, pour célébrer le 75e anniversaire de la proclamation de l'indépendance nationale, et que le gouvernement français, invité à participer officiellement à cette manifestation pacifique, a résolu de s'adresser aux Chambres pour leur demander de mettre à sa disposition les crédits nécessaires à l'effet d'assurer la participation officielle de la République Française à l'Exposition de Liège.

2° Une lettre de M. le Directeur des Postes et Télégraphes faisant connaître qu'à la suite de l'avis favorable exprimé par la Chambre au sujet de la suppression de la 6e levée des boîtes aux lettres de Cahors les dimanches et jours fériés, M. le sous-secrétaire d'Etat à autorisé la mise en essai de cette mesure pendant 3 mois à partir du 15 mai courant, et que si, à l'expiration de cette période, aucune réclamation fondée ne s'est produite, la mesure serait rendue définitive.

3° Une lettre du Président de la Chambre de commerce de Granville transmettant un exemplaire de la délibération que cette Chambre a prise, dans sa séance du 12 avril dernier, relative à la proposition d'un projet d'article additionnel à introduire dans la nouvelle loi des patentes, et invitant notre Compagnie à donner un avis favorable à cette proposition, et à adresser une copie de sa délibération à M. le Ministre du Commerce et de l'industrie pour être remise à la Commission Sénatoriale des patentes.

Le vœu suivant est communiqué :

« Toute personne voulant se livrer à un commerce, à une industrie ou à une représentation commerciale quelconque, devra en faire la déclaration préalable ; faute de remplir cette formalité, le contrevenant sera passible d'une amende en rapport avec le genre ou la nature de l'opération à laquelle il se sera livré. »

La Chambre de Commerce du Lot, après en avoir délibéré, donne à la proposition ci-dessus un avis favorable, et décide de transmettre une copie de sa délibération à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, en le priant de vouloir bien la signaler à l'attention bienveillante de la Commission des Patentes du Sénat.

Après échange de vues et à la suite d'une discussion à laquelle tous les membres présents ont pris part, M. le Président a été chargé de demander à M. le Président de la Chambre de Commerce de Toulouse, Président d'honneur de l'Ecole Supérieure de Commerce, tous les renseignements utiles pour que les conditions des Concours pour l'obtention des deux demi-bourses, dont la création a été décidée dans la séance du 21 avril dernier, pour l'entretien au Cours Préparatoire de l'Ecole de Commerce de Toulouse, des deux élèves originaires du département du Lot, qui auront subi avec le plus de succès l'examen d'admission à l'Ecole, et qui paraîtront, en raison de leur situation de fortune, les plus dignes de cette faveur, soient portées à la connaissance des intéressés dans le plus bref délai possible.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 26 ET 29 MAI 1904

Le Bienheureux P. R.	Sellenick.
Landler (Valse alsacienne).	
Panurge (Fantaisie)	Planquette.
A Le dernier sommeil de la Vierge	Massenet.
B Menuet de la Symphonie militaire	Haydn.
Les Marionnettes (Polka)	Métra.

Allées Fénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 28 mai 1904

Naissances

Garcia, Antoine-François, place des Consuls.

Marconville, Jeanne-Félicie-Alphonsine, rue St-Pierre, 10.

Valet, Léonie, rue Bouscarrat 2.

Belot, Gabrielle-Marie, quai de Regour, 12.

Publications de Mariage

Gaillard, Paul-Ernest, clerc de notaire, et Bonet Félicie-Jeanne, s. p.

Delmas, Emile, serrurier, et Delpérié, Marie-Alice lingère.

Mariages

Mathieu, Jean, valet de chambre, et Vigeon, Rosalie, cuisinière.

Fougère, Auguste, jardinier, et Arnal, Rose, fille de service.

Décès

Arbouis, Françoise, s. p. Vve Roziès, rue St-Laurent 3.

Estradié, Marie s. p. 83 ans, rue Donzelle, 5.

AVIS

La commission d'examen pour le diplôme aux fonctions de notaire, se réunira le 1er juin à 10 heures du matin, pour procéder aux épreuves orales des candidats, dans le local des séances de la Chambre des Notaires.

Arrondissement de Cahors

Francoulès. — *Un maire pas content.* — Le 20 mai, l'ancien maire de Francoulès, battu le 1er mai sur toute la ligne, était invité par la préfecture à faire afficher dans la commune un placard officiel portant que les opérations du ballottage auraient lieu le 29 mai.

M. l'ancien maire battu, pas content, n'a voulu rien savoir et n'a pas obéi à l'invitation préfectorale.

Cette fausse situation ne pouvait durer : contre un tel entêtement, il fallait agir, M. le Préfet aussitôt désigna d'office M. l'adjoint au maire pour présider au scrutin de ballottage.

L'ancien maire n'aura donc plus même la consolation de présider à sa défaite ; c'est dur, cela ; surtout pour cet ancien maire qui pensait, d'accord avec les cléricaux, faire marcher tout le pays au doigt et à l'œil.

Les républicains ont prouvé que les questions de boutique ou de sacristie doivent passer après les affaires de la commune et de la démocratie.

Le scrutin de ballottage sera un autre succès pour eux.

Flaujac. — *Hyménée.* — Jeudi a été célébré à Flaujac, le mariage de M. Guilhem Adolphe notaire, fils du maire de Lalbenque, avec Mlle Fernande Blattes, fille du maire de Flaujac.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Lalbenque. — Un épistolaire, sous le pseudonyme de Verax. (sans doute pour mieux tromper son public), adresse au maire de Lalbenque une lettre ouverte qui a eu le don de faire la joie de nos cléricaux, mais de faire soulever de mépris, les épaules des républicains.

Cette lettre a été inséré dans la *Défense*, preuve de la parfaite loyauté républicaine de l'écrivassier, qui durant une colonne essaye de faire le procès de notre maire auquel il reproche ses sentiments républicains radicaux.

Le correspondant occasionnel (!) de la *Défense* s'imagine peut-être que tout le monde est comme lui, et que comme lui, chacun aime à retourner sa veste à tous les vents politiques.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la municipalité de Lalbenque est franchement républicaine, et que dans la liste du maire, tous les candidats sont des citoyens dont l'honnêteté comme celle de M. le maire ne peut être mise en doute que par quelques individus aux allures louches, et pour lesquels on n'a à Lalbenque aucune considération. Ils le savent bien, c'est pour cela qu'ils injurient.

Ceux-là qui bassement veulent insulter dans la *Défense*, peuvent continuer leur besogne : les républicains de Lalbenque sont assez honnêtes pour que leur seul mépris suffise en réponse aux tirades de quelques écrivassiers sans foi et sans conviction.

La situation politique n'en sera pas changée : les cléricaux battus se lamenteront, et les républicains vainqueurs se réjouiront.

Sans doute, le « bon dotteur » le çarmant mòssieu, n'est pas content : son plan de campagne électoral prochain est détruit ; tant mieux : les républicains ont fait tout ce qu'ils ont pu pour arriver à ce résultat : et ils y ont réussi.

Et maintenant que les cléricaux et autres individus au crétinisme politique bien connu continuent à injurier les démocrates : ceux-ci haussent les épaules ; ils ont la victoire, cela leur suffit.

Les chiens aboient, la caravane passe.

D. P.

Après les élections. — Certaines personnes ne peuvent se résoudre à accepter la défaite. Il est vrai qu'il y a des circonstances où l'échec est plus douloureux : c'est lorsqu'on comptait sur la victoire. Les réactionnaires de la commune de Lalbenque se trouvent dans ce cas.

Malgré que les électeurs aient parlé, les cléricaux ne peuvent se résigner à s'incliner devant les suffrages. Aussi déversent-ils tout leur fiel, toute leur rancune, toute leur haine dans les journaux bien pensants du département *la Défense* et *la Croix du Lot*.

Après avoir attaqué les conseillers municipaux qui ont donné leur voix à M. Guilhem comme maire ils prennent ce dernier à parti. Il a d'ailleurs le don d'exaspérer ces brouillons politiques. Cet homme doit donc bien les gêner ; il n'est pourtant pas bien gênant et malgré tout il doit avoir quelque considération et quelque estime puisque la Toute Puissante Faculté alliée aux lumières du parti rétrograde n'a pu encore faire sombrer « ce sectaire, ce partisan de la politique haineuse de Combes » « ce sycophante politique ». Voyez *Défense*.

Oh ! nous savons bien le but de ces articles faux, haineux et méchants ; ils n'en ont qu'un seul, maintenir autant que possible la division et la discorde entre les partis. Et cela dans la prévision de luttes prochaines et plus importantes que les dernières.

Mais les électeurs ne se laisseront pas berner par des paroles qui ne reposent sur aucun fondement, et sauront bien déjouer ces manœuvres déloyales et par trop intéressées.

Ils savent fort bien d'ailleurs que toutes ces attaques à l'adresse de leur maire partent d'un bourg avoisinant, qu'autrefois en Angleterre on aurait appelé « bourg pourri ». Laissons donc ces Messieurs, sous la très haute direction de leur docteur bien-aimé, continuer des attaques qui par leur trop grande exagération ne peuvent que servir le parti républicain du canton.

Qu'il nous soit permis cependant, en terminant, de faire remarquer, que certains prêtres devraient avoir la pudeur de ne pas laisser vendre dans leurs églises, leurs journaux, bien pensants tels que la *Croix* !!! Ils ne devraient s'occuper que de leur ministère, et ils font de leur église un magasin de vente.

Ne pensez-vous pas que l'électeur pourrait acheter son journal, soit la *Croix*, soit tout autre, aussi bien sur la place publique que dans l'église? Ce serait plus convenable, plus moral et personne ne trouverait rien à redire.

Escamps. — *Nos méchants cléricaux.* — Dans un article paru dans la *Défense*, de soi-disants républicains libéraux se fâchent contre les électeurs d'Escamps qui leur ont préféré des honnêtes gens, des républicains sincères, des radicaux.

Les libéraux d'Escamps avaient toujours cru qu'eux seuls pouvaient faire les affaires de notre commune, et en excellents cléricaux qu'ils sont ils avaient mené une campagne électorale où toutes les manœuvres habituelles employées par la réaction ne furent pas ménagées.

Malgré toutes leurs ruses, ils furent démasqués et chassés ; de là leur grande colère qu'ils exhalent dans leur feuille, la *Défense* ou la *Croix* ! !

Ne pouvant s'en prendre aux hommes, les gens de sacristie s'en prennent aux femmes ; eux, qui toujours, dans toutes les élections, ont essayé de gagner l'electeur par la femme ; eux, qui dans la vie sociale n'ont jamais eu d'autre but que d'asservir la femme, crient aujourd'hui qu'à Escamps ce sont les femmes qui ont fait les élections contre les cléricaux.

Eh bien, les républicains s'en félicitent, car si ce que disent les vaincus du 1er mai est vrai, les femmes ont compris que l'œuvre des cléricaux est mauvaise, très mauvaise.

Puisse cela être vrai ! Quoiqu'il en soit, les électeurs d'Escamps, menés ou non par les femmes, ont voté en citoyens libres et conscients de leurs droits et de leurs devoirs.

Ils ont chassé les cléricaux, et élu des radicaux. Honneur à eux !

Et tant pis si les libéraux (?) de la *Défense* et de la *Croix* ne sont pas contents ; malgré leurs injures, réjouissons-nous de notre victoire et laissons-les insulter nos femmes et nos amis.

La République ne peut qu'y gagner.

Un groupe de radicaux.

St-Cyprien. — *Postes et Télégraphes.* — Une recette auxiliaire rurale municipale des postes est créée dans notre commune : l'ouverture du bureau aura lieu le 1er juillet.

Arrondissement de Figeac

Puybrun. — *Autour des élections. — Le triomphe de la « Défense ». — Une profession de foi sincère.* — Nous avons eu l'agréable surprise d'enregistrer dimanche la joie que cause, à la *Défense* et à ses partisans, les succès de notre maire et de sa liste aux dernières élections. L'estimable journal qualifie de liberaux les dix conseillers, sur douze, qui lui sont chers. Après ce brevet décerné par le journal de l'abbé Magne, allez donc encore traiter notre conseil de réactionnaire ! !

Cette pieuse feuille plaignait les indigents qui n'allaient plus recevoir, comme avant les élections, du vin gratuit de la part des comitards naturellement.

Hélas ! certainement ils vont être à plaindre ces pauvres indigents et autres déshérités de dame fortune, car s'ils n'ont plus le vin des comitards, ils n'auront plus à certains café, où il y avait table servie et crédit ouvert, car le beurre qu'on leur promettait en abondance ne sera plus utile faute du pain qu'ils auront de la peine à obtenir surtout s'ils ne montrent patte blanche : et il est de notoriété publique que plus d'un personnage au petit pied, de Puybrun, se flatte de faire refuser, à quiconque, ce pain gratuit des humbles.

Ah ils ont de l'astuce les adversaires du comité, en accusant celui-ci de corruption électorale, et à ce sujet nous faisons un simple appel aux souvenirs de tous, qui savent que la pression la plus éhontée et des marchandages inavouables ont été les armes principales de la réaction qui, ne pouvant le faire par l'estime, s'est maintenue par la terreur.

Nous examinerons d'ailleurs dans un prochain numéro la profession de foi de nos adversaires qui ne pouvait qu'être vide et nous en montrerons en même temps les raisons.

Un Comitard.

Cajarc. — *Père Rhubarbe Vincent.*

Et des casseroles à 40 sous,
Non ! nous n'avons pas ça chez nous !

Je ne sais pourquoi ce refrain chantonne en ma mémoire, au moment où je lis la sottise que me consacre le R. P. Vincent

Est-ce une obsession ? est-ce une intuition ? C'est probable, car gravement l'ex-agent des Ponts et Chaussées, me déclare qu'il n'a pas *une épiderme chatouilleuse* (sic) et qu'il ne craint aucun liquide corrosif, encore moins celui que pourrait lui offrir sa camarade Yvonne.....

Mais à qui donc veut-il donner le change cet ex-conducteur des Ponts et Chaussées, aujourd'hui passé maître des cérémonies électorales et donneur de conseils ? à qui croit-il en imposer cet irrévérend ratapoil d'un groupe où l'on ne peut pas chanter ce léger refrain :

Et des casseroles à 40 sous,
Non ! nous n'avons pas ça chez nous !

J'ai beau lire, relire, les quelques lignes de sa feuille, je n'y débrouille qu'expressions médicamenteuses, ce qui fait dire à un ami : « mais il est malade, le père ? »

Pitié, alors ! Hélas ! je ne sais pourquoi je me suis arrêté aussi longtemps à cet ex-fonctionnaire que les Ponts et Chaussées doivent fort regretter ! car il paraît doué d'un talent remarquable d'ingénieur, puisque seul il se flatte d'avoir échaffaudé tout le système politique qui a si bien réussi à Cajarc ! ! !

Pour l'honneur de ceux qui ont lutté, qui n'aiment ni les flagorneurs, ni les stupides, il est préferable de dire que ce système fut mal conçu, et peut-être confectionné après entente probable, avec la réaction dont il a fait si bien le jeu.

Et ceci nous le répéterons, car c'est la vérité : du premier jour, ceux qui suivaient les luttes politiques dans les diverses communes du canton, ont eu comme un pressentiment que quelque chose de désastreux se préparait.

Le succès des réactionnaires était, à Cajarc, chose décidée depuis longtemps : que le père Rhubarbe Vincent le veuille ou non — lui, ne compte pas, je l'ai déjà dit — le fait prévu est arrivé.

Hélas ! trois fois hélas ! Ils sont heureux ceux qui peuvent chanter :

Et des casseroles à 40 sous,
Non ! nous n'avons pas ça chez nous !

L. B.

La tronquière. — *Concours agricole.* — Un concours d'animaux aura lieu à La tronquière le 5 juin 1904, à sept heures du matin. Les primes à distribuer comprendront la somme de 600 francs, accordée par M. le minisire de l'agriculture au nom du gouvernement de la République, et celle de 300 fr. accordée par le Conseil général du Lot. Tous les propriétaires, fermiers ou colons du canton de La tronquière seront admis à présenter leurs animaux achetés depuis plus de trois mois ou nés chez eux, et compris dans les catégories suivantes : Taureaux de reproduction, vaches de tout âge suitées, vaches pleines et attelages de bœufs, brebis de toute race, brebis suitées, verrats de toute espèce et truies pleines ou suitées. Pour concourir, il faut se faire inscrire avant le 5 juin, chez le secrétaire, M. Tauran.

St-Céré. — *Comice agricole ; concours d'animaux (vaches laitières et béliers).* — Les opérations du Comice agricole ont été favorisées par un temps splendide. Depuis sa nouvelle organisation, grâce sans doute au dévouement sans limites de son conseil d'administration, le Comice fonctionne d'une façon admirable, les primes obtenues par les exposants sont payées scrupuleusement à l'époque indiquée, les décisions du jury sont rendues avec compétence et impartialité, rien n'est négligé dans la mesure du possible pour encourager l'élevage dans notre canton dont on pouvait constater les progrès accomplis par les sujets exposés, les vaches laitières et les béliers en nombre important étaient remarquables par leur beauté ; devant de si beaux résultats nous engageons fortement les propriétaires à favoriser cette association qui contribue si efficacement par ses efforts aux intérêts de l'agriculture, en s'inscrivant en grand nombre comme membres adhérents et contribuer ainsi par un petit sacrifice pécunier à sa prospérité.

RÉSULTATS DU CONCOURS

VACHES LAITIÈRES

1er Prix Lagrèze, Louis, à St-Laurent.
2e — Maynard, Mathurin, à St-Jean.
3e — Terroy, J.-Pierre, à St-Jean.
4e — Ginibre, Emile, à St-Jean.
5e — Mazet, J.-Bapt., à Frayssinhes.
6e — Mazet, Clément, à Trémouillette.
7e — Larnaudie, Félix, à St-Céré.
8e — Mazet, Jean, à Crayssac.

BÉLIERS

1er Prix Dauzier, Guillaume, à St-Médard.
2e — Lagrange, Ant., à Loubressac.
3e — Noël, Jean, à Loubressac.
4e — Faure, François, à Gintrac.
5e — Mayonnove, Louis, à Loubressac.

Les membres adhérents du Comice agricole sont priés de faire bon accueil à la quittance de l'année 1904, qui leur sera présentée sous peu de jours.

Le mois prochain, 22 juin, grand concours de taureaux, verrats et truies.

Arrondissement de Gourdon

Gramat. — C'est avec un vif plaisir que nous avons appris que le conseil de préfecture avait rendu justice au citoyen Delmas de Thégra.

Candidat aux dernières élections municipales de cette commune, il réunissait au premier tour 115 suffrages sur 230 votants.

Le bureau électoral ayant omis de déduire un bulletin blanc trouvé dans l'urne, ce qui réduisait la majorité absolue à 115, le nombre de voix à attribuer aux candidats étant 129, le sieur Delmas n'a été déclaré élu qu'après l'élection du maire.

M. Bergougnoux, chef autorisé des « Blancs » de Thégra, vice-président du conseil de fabrique, conférencier, délégué de l'Action Libérale, chanteur au lutrin, porte bannière aux pélerinages, un brave homme somme toute, intelligent et instruit, mais qu'on voudrait voir revêtu de moins de titres « libéraux » a donc été élu maire grâce à un faute irréparable, mais involontaire, d'après ce que m'a affirmé un membre du bureau.

Il avait trop rêvé de l'écharpe pour ne pas profiter d'une erreur.

Nous n'avons qu'à lui conseiller de tenir les promesses qu'il a faites à ses électeurs.

Que ces derniers, un tantinet trop oublieux de leurs intérêts, sachent bien cependant que les autorités administratives et politiques ignorent absolument et ignoreront encore l'adresse du maire des 6.

Que si les intérêts privés ou collectifs en souffrent, qu'ils en prennent la responsabilité entière, ceux qui préfèrent aux défenseurs du prolétariat, les sous-ordres de ce soldat du pape, qui insultait hier encore notre France dans la personne respectée de notre Président de la République.

Cravache.

Baladou. — *Echo des élections.* — Dimanche dernier, les vaincus du 1er mai se sont réuis à l'hôtel Coulier avec quelques uns de leurs amis pour fêter leur défaite. Ils avaient raison car ils faisaient contre mauvaise fortune bon cœur : il est vrai qu'il ne leur eut servi de rien de se plaindre.

La séance a donc commencé à midi et ne s'est terminée que dans la nuit ; ils avaient à se dire tant de choses que quelques heures ne pouvaient leur suffire.

L'ancien maire a versé des larmes amères ; l'ancien adjoint et quelques autres conseillers sortants et non rentrants lui ont fait entendre que sans lui ils étaient tous élus ou à peu près, qu'il aurait dû se retirer.

Ce pauvre Ladet ! tout le monde l'abandonne, jusqu'à ses propres amis qui lui jettent le coup de pied et lui adressent la dernière apostrophe !

Vraiment de tels amis n'ont aucune pitié pour les malheureux.

Vers la fin du repas tous les assistants ont récité le *de profondis* et ils se sont ensuite séparés en promettant de travailler pour les élections futures !

Ladet, a voulu tenir ses promesses ; immédiatement il a recommandé à ses voisins de bien garder leurs poules : ses amis ont fait de même, mais il leur faut leur pardonner quelque chose ! ils sont si malheureux ces pauvres batus du 1er mai !

Un témoin oculaire.

Souillac. — Nous recevons la lettre suivante que la loi nous fait une obligation d'insérer,

Monsieur le directeur du *Journal du Lot*.

Dans votre numéro du 22 mai 1904, je trouve le compte-rendu d'une conférence faite à Souillac par M. Louis-Jean Malvy et je remarque qu'il a pris fantaisie à votre correspondant de me mettre en scène. Je lui dois deux mots de réponse ; Je vous prie et au besoin je vous requiers de les lui transmettre par votre journal au plus prochain numéro.

Il parle « d'un nommé Brun assis à côté de M. Myrens » cette expression « un nommé Brun » est un peu méprisante ; oh ! cela ne me froisse pas, au contraire. (Il y a des mépris qui valent mieux que des éloges) et je veux lui dire tout simplement que son mépris honore un honnête homme. — « Assis à côté de M. Myrens » — Je me trouvais en effet au café Delvert lorsque ce monsieur arriva ; devais-je le fuir comme un galeux ? — Puis il ajoute : « Ici, pour être collectiviste révolutionnaire on n'a pas toujours besoin d'être républicain. »

Il voudrait à la fois manier les « pointes sèches » et frapper de grands coups de massue ; le pauvre, il lance des pavés ; mais il devrait savoir que c'est là un métier que les ours se réservent.

D'après lui je serais « l'agent bien connu des bonapartistes, des boulangistes, des nationalistes et de toute la réaction ». Alors même que je le serais j'aurais garde d'en rougir ; il y a dans ces divers groupes des hommes très intelligents et très honnêtes dont l'amitié m'honorerait beaucoup plus que celle de certains de ses amis. Mais je suis indépendant, je n'appartients à aucun comité et je ne suis payé par personne. Il est peut-être vrai que j'ai des opinions politiques différentes des siennes ; mais n'en ai-je pas le droit ?

Depuis quand le correspondant du *Journal du Lot* a-t-il été établi grand juge des opinions des autres ? Je ne connais aucune loi de la République ni surtout aucun principe de bon sens qui m'oblige à embrasser toutes ses opinions.

Et maintenant je reprends mon travail ordinaire ; comme par le passé, je règlerai les horloges afin qu'elles n'avancent ni ne retardent ; et même, si l'occasion se présente, je puis aussi... réparer des boussoles.

J'ai l'honneur, monsieur, de vous saluer.

Emile BRUN.
Horloger-bijoutier à Souillac (Lot).

***

Cette lettre, comme on peut le voir ne répond pas aux critiques adressée par notre correspondant, qui avait qualifié M. Brun de réactionnaire : or, M. Brun ne proteste pas contre cette qualification.

La parole est à notre correspondant.

Gignac. — Le comité radical-socialiste de Gignac se réunira le dimanche 5 juin, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour. — Renouvellement du bureau. Nomination d'une commission de surveillance.. Révision des statuts. Radiations et adhésions à prononcer.

Les candidats et les nouveaux adhérents sont priés de se faire inscrire chez M. Arliguie, secrétaire.

Cette réunion étant des plus importantes, nous comptons sur la présence de tous les membres du comité.

Bulletin Financier

La fermeté que nous constatons dès hier sur certains fonds d'Etats, sur les valeurs espagnoles notamment s'est accentuée dans la séance de ce jour, les demandes ont été très suivies dans l'ensemble de la cote.

Nos rentes ont été des premières à profiter de ces bonnes dispositions ; le 3 % a passé de 96,97 à 97,12 ; l'Amortissable cote 97,42.

Parmi les Sociétés de Crédit ; le Crédit Lyonnais très ferme s'est avancé à 1105 au lieu de 1096 clôture précédente ; la Société Générale cote 623.

Peu d'affaires sur nos chemins : le Lyon reprend à 1310 ; le Nord a 1731.

Le Suez a passé de 4112 à 4120.

L'Extérieure finit à 84,45 en hausse de 27 centimes ; l'Italien clôture à 103,10 ; le Portugais à 60.30.

Le Russe Consolidé se traite à 89 ; le 3 % 1891 à 71,95.

Le Turc finit à 83,37 ; la Banque Ottomane s'avance à 580.

La Société Ardoisière de Motheuret, 22, place Vendôme à Paris, envoie à toute demande qui lui est adressée une notice détaillée très intéressante à consulter.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS, 1900
ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
Contre Maux de Tête, d'Estomac, Indigestions, Cholérine
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EXIGER du RICQLÈS

L'INSTITUT des BÉGUES de TOULOUSE ouvre cours pour corriger le
Bégaiement
ET TOUS LES AUTRES DÉFAUTS de PRONONCIATION
le 20 juin
DOCTEUR CHERVIN, Hôtel de l'Europe, TOULOUSE.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

BOURGET DENTISTE
9 — RUE DU LYCÉE — 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

MANDELLI, CAHORS
En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure
Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Marcel Cerf, expert, 49, rue Le Peletier, Paris. Directeur de ventes aux enchères publiques Paris, et Province. — Expertises d'objets d'art, tapisseries, meubles anciens et modernes, tableaux, porcelaines, bijoux, curiosités, etc. M. Cerf organise périodiquement des ventes de réunion d'objets d'art à l'hôtel Drouot, pour les amateurs n'ayant que quelques objets à vendre. Les frais sont de 6 0/0 tout compris. Le reliquat est adressé par poste le lendemain de la vente.

MAISON
LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury
Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.
LOTION ANTISEPTIQUE DU Dr GELIS
contre les Pellicules et la chûte des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. - Flacon n° 2 : 3 fr.

A LOUER
GRANDS ATELIERS
AVEC OU SANS FORCE MOTRICE
S'adresser à l'usine du Pont Valentré, CAHORS.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0	cpt	97 10
Jouissance 1er av. 1904.	tme	97 12
3 0/0 amor. Der. an. 1953.	cpt	97 50
Jouiss. 16 avril 1904...	tme	97 42
Banque de France	cpt	3825 ..
Action nom. jouis. 28 déc.	tme	.... ..
Banque de Paris	cpt	1130 ..
500 fr. t. p. jouiss. janv...	tme	1127 ..
Crédit Foncier	cpt	675 ..
500 fr. t. p. jouiss. janv...	tme	... ..
Crédit Lyonnais	cpt	1105 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 mars	tme	1105 ..
Société générale. louis. av.	cpt	623 ..
Est	cpt	887 ..
500 fr. t. p. jouiss. mai...	tme	... ..
Paris-Lyon-Méditerranée.	cpt	1310 ..
500 fr. t. p. jouiss. mai...	ter	1310 ..
Midi	cpt	1145 ..
500 fr. t. p. jouiss. janv..	tme	.....
Nord	cpt	1730 ..
400 fr. t. p. jouiss. janv..	tme	1731 ..
Orléans	cpt	1400 ..
500 fr. t. p. jouiss. avril.	tme	.... ..
Ouest	cpt	857 ..
500 fr. t. p. jouiss. avril.	tme	... ..
Métropolit. 250 f. t. p. juill.	tme	527 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. janv.	tme	4120 ..
— sté civile	janv. cpt	.... ..
Proc. Thomson-Houston. j.	tme	652 ..
Espagne extér. 4 0/0 av...	tme	84 05
Russe 4 0/0 1901	mars. cpt	90 ..
— 3 0/0 1896	mai. cpt	71 35
Rio-Tinto	jouiss. mai. tme	1291 ..

MINES D'OR

Rand Mines	266 50
Chartered	54 75
East-Rand	199 ..

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 20 50 à 20 75 ; juin 20 50 à 20 75 ; juillet-août 20 25 à 20 50 ; 4 dern. 20 25 à 20 50. Circ. : »,»». Liq. : 3,000.

Farines (*Fleur de Paris*, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 27 »» à 27 25 ; juin 27 50 à 27 75 ; juillet-août 27 50 à 27 75 ; 4 dern. 27 25 à 27 50. Circ. : 600. Liq. : 750.

Avoines (100 kil. c. s. esc. ; poids 45 à 47 k. à l'hect.). — Cour. 14 »» à 14 25 ; juin 14 »» à 14 25 ; juillet-août 14 25 à 14 50 ; 4 dern. 14 25 à 14 50. Circ. : 7,500. Liq. : »».

Seigles (69/72 k.) les 100 k. net comptant. — Cour. 15 75 à »» »» ; juin 15 »» à »» »» ; juillet-août 14 25 à 14 50 ; 4 dern. 14 25 à 14 50. Cir. : »,»». Liq. : »».

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

Anti-Anémique de J. Filhol
Le flacon 1,25 | AU CITRO-PHOSPHATE DE FER | Le flacon 1,25
De longues années d'expérience garantissent son efficacité certaine dans l'Anémie, Chlorose, Leucorrhée ou Pertes Blanches Peut être employé par les personnes les plus délicates.
SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS
DEPOT ET PREPARATION :
PHARMACIE NORMALE, Place des Petites-Boucheries, CAHORS
P. ORLIAC, Pharmacien de 1re classe, gendre et successeur.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 30

LES

DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

PREMIER ÉPISODE

LE MOULIN GALANT

XI

Départ

A cet effet, il manda le petit Marcel, et se fit détailler l'intérieur de la maison.

Le détail n'était pas long, le plan peu difficile à faire.

Au rez-de-chaussée, sur le devant, la salle à manger et la cuisine ; sur le jardin, la chambre à coucher d'Hélène et un cabinet de toilette.

Grégoire couchait dans un petit bâtiment qui servait de loge, dans la cour.

Actéon, le chien, qui avait reconnu Gontran, couchait en travers de la porte de sa maîtresse sur le palier de l'escalier.

Entrer dans cette maison était donc assez facile pour un voleur, mais pour un homme comme Gontran, c'était fort embarrassant.

Le petit Marcel trouva un biais.

— Si vous écriviez à la dame ! dit-il.

— Lui écrire ? elle ne répondra pas.

— Si vous la mettez à la poste, non. Mais si je porte la lettre moi-même ?

— Tu pourrais la voir en personne.

— Je m'en charge.

Il s'agissait d'écrire. Gontran se dirigea vers le moulin d'Ormoy, dont il connaissait le meunier, et demanda du papier et de l'encre.

On s'empressa de satisfaire à sa demande, et il rédigea le billet suivant, non sans avoir recommencé plusieurs fois :

« Madame,

» Je sais qui vous êtes, il est donc » inutile de vous cacher plus longtemps. » Je désire avoir avec vous un entretien » qui sera le dernier, je vous le jure, si » vous l'ordonnez. Mais cette entrevue » est indispensable ; en m'écoutant vous » serez de mon avis. Si vous refusez de » me recevoir, au contraire, comme » vous l'avez déjà fait, vous serez res- » ponsable de tous le malheurs que vo- » tre refus pourra causer.

» GONTRAN DE CHAVENAY. »

Ce billet écrit, il le mit dans une enveloppe qu'il cacheta, et remit le tout à Marcel en lui disant :

— Tu sais pour qui, il est inutile de mettre l'adresse.

Et Marcel partit tout courant.

Comme Gontran sortait du moulin, son fusil en bandoulière, dans l'attitude d'un chasseur à la promenade, il vit venir de son côté une amazone à cheval.

L'animal allait au pas, et sa maîtresse, abandonnant les rênes, se laissait aller au gré de ses pensées.

Devant eux un chien courait. C'était Actéon.

La dame au masque de velours traversait les tourbières, et avait le visage couvert de son masque.

Gontran sentit son cœur bondir, et machinalement s'élança en avant.

La dame l'aperçut sans doute, car, ramenant à elle la bride de son cheval, elle se prépara à lui faire changer de direction.

Gontran devina sa manœuvre, et, emporté par son élan, dépassa la dame, qui n'était qu'à une vingtaine de pas de lui.

Il se plaça au milieu de la route, et mit son chapeau à la main, mais la dame fit faire volte-face à sa monture.

— Ce chemin n'a pas d'issue, madame, dit Gontran, il mène au moulin ; vous le voyez, la fuite est impossible.

Ls dame comprit ce que disait le jeune homme, car elle arrêta son cheval.

Actéon bondissait autour de Gontran en jappant de plaisir.

Des deux côtés de la route, il n'y avait que des tourbières, c'est-à-dire un amas d'ajoncs recouvrant des terrains mouvants, des roseaux bordant des précipices et des trous profonds et remplis d'eau noire et bourbeuse.

Il n'y avait que les tourbiers ou tireurs de tourbes qui se hasardaient à travers cette plaine demi-liquide, parce qu'ils en connaissaient les sentiers encore praticables.

La dame au masque de velours se voyant prise, et Gontran étendant la main vers la bride du cheval, elle n'hésita pas, piqua violemment l'animal qui, peu habitué à semblable façon, se cabra et bondit en avant, c'est-à-dire dans les tourbières.

Gontran vit le péril.

— Hélène ! s'écria-t-il avec un accent de prière et de terreur qui fit retourner la jeune femme.

Peut-être à ce moment eût-elle voulu arrêter sa monture mais il était trop tard.

Gontran, plus prompt que la pensée, prit son fusil, et, mettant le cheval en joue, tira.

A cette courte distance, le coup fit balle. Le malheureux cheval reçut la charge dans la tempe gauche et roula dans la tourbière avec un bruit affreux.

Hélène entraînée par l'élan du cheval, mais bonne cavalière, ayant senti l'animal manquer sous elle, s'était accrochée aux branches pendantes des arbres, puis aux roseaux.

Cependant elle aurait glissé dans la tourbe, si Gontran n'eût pris une de ses mains étreignant encore les herbages.

Il enleva la jeune femme comme il eût fait d'un enfant, et la posa sur le talus.

Actéon se précipita sur sa maîtresse en lui léchant les mains.

Cet événement était passé inaperçu. Ni de la route, ni du moulin, personne n'avait rien vu.

Gontran allait demander à la dame au masque de velours si elle avait besoin de secours, lorsqu'il la vit se relever seule.

— Monsieur, lui dit-elle, si vous faites un pas vers moi, si vous prononcez un mot, si vous vous mettez de nouveau sur mon chemin, je vous jure que je me tue à vos yeux.

Cela fut dit d'une voix ferme et stridente, avec un accent de volonté inébranlable.

Gontran porta la main à son cœur et répondit :

— Hélène, vous êtes libre, allez, et que Dieu vous pardonne le mal que vous m'avez déjà fait et celui que vous me faites en ce moment. Adieu !

La dame au masque de velours jeta un regard vers le trou où son cheval était disparu, appela Actéon, et reprit de son pas noble et calme la route d'Ormoy.

Gontran continua tristement devant lui.

A cinquante pas de là, il trouva Marcel tapis derrière un arbre.

— Que fais-tu là ? lui demanda-t-il.

— J'ai vu, répondit le paysan, ei j'attendais.

— Tu as encore mon billet, alors ?

— Le voici.

Gontran le prit et le déchira en morceaux qu'il éparpilla au vent.

— Ainsi s'en va mon bonheur ! dit-il.

Puis il vida sa bourse dans les mains de Marcel.

— A ton âge, être riche, c'est être heureux ; prends cet or, et souviens-toi de moi.

Le petit Marcel était ému jusqu'aux larmes en le voyant si noble, mais il empocha les écus.

Gontran, ce soir-là, n'alla pas à Ormoy.

Thomas Rupert, de son côté, avait des préparatifs a faire avant son départ.

Son premier soin fut de faire la leçon à Rose.

La petite avait l'air si naïf, qu'il ne pouvait la soupçonner de complicité avec Bernard.

D'ailleurs, pour le but obscur qu'il poursuivait, il comptait autant sur les trahisons que sur la fidélité.

Thomas Rupert connaissait les hommes et savait quelle foi on pouvait avoir en eux.

(*A suiure.*)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traite avec l'Agence Havas.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 25

L'AMOUR et l'ARGENT

PAR

Jules de GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

VII

Annette tira Achille de cette sorte d'extase.

— Il faut sortir, monsieur le vicomte, et prendre des précautions... Je ne voudrais pas qu'on vous vit, bien que les autres domestiques ne vous reconnaîtraient pas dans votre costume.

Achille s'était relevé machinalement. Il suivit Annette de même, en somnambule, sans avoir conscience, se laissant conduire.

La servante le quitta sur le seuil de l'hôtel, après lui avoir recommandé de montrer du courage.

Il resta là longtemps, perdu dans ces réflexions cruelles, jusqu'à ce qu'il eut été tiré de son anéantissement par un choc violent. Il avait été heurté par un des invités qui sortait de l'hôtel...

— Faites donc attention, militaire ! cria une voix rude, impertinente.

Achille se retourna vivement.

— Militaire ! fit-il... Je suis le vicomte de Montbrison ! et je vous invite à me parler plus poliment.

L'homme eut un mouvement de surprise...

— Le vicomte de Montbrison

— Oui, vous me connaissez ?

— De nom seulement, répondit l'inconnu, et un sourd ricanement sortit de son gosier.

Achille devint livide de colère.

— Prenez garde... je ne vous connais pas même de nom... mais je pourrais bien vous apprendre qu'on ne rit pas impunément du vicomte de Montbrison.

— Oh ! oh ! tout doux, monsieur le vicomte, reprit l'homme d'un ton gouailleur, je comprends que vous ne soyez pas de bonne humeur ce soir.

Le jeune homme faillit sauter à la gorge de l'insolent.

— Qui vous dit que je ne suis pas de bonne humeur ?... De quoi vous mêlez-vous ?

— De ce qui me regarde un peu je suppose, fit l'individu avec un gros rire.

Achille eut comme une lueur, il devint plus pâle encore, et regardant fixement l'homme :

— Qui êtes-vous donc ?

— Ah ! ah ! vous en doutez un peu. Eh bien ! vous avez deviné juste. C'est moi ! Je suis Le Lourdel...

Un cri s'étrangla dans la gorge d'Achille.

— Le Lourdel ! le misérable qui m'a volé mon bonheur !

Il avait fait un geste de menace et s'était rapproché du banquier.

Celui-ci l'écarta brutalement.

— Il est inutile de me souffleter, je ne me battrai pas avec vous.

— Parce que vous êtes un lâche, riposta Achille d'une voix sifflante.

— Parce qu'on ne se bat plus avec le vicomte de Montbrison, répliqua le banquier froidement.

Le jeune homme fit un bond terrible.

— Vous allez m'expliquer la parole que vous venez de prononcer ! cria-t-il d'une voix étranglée par la rage.

L'homme l'éloigna de nouveau de sa main rude.

— On ne se bat plus avec le fils du comte de Montbrison, fit-il tranquillement, parce que le comte de Montbrison a forfait à l'honneur.

— Mon père ! bégaya Achille qui eut comme un éblouissement.

— Il est sans doute arrêté à l'heure qu'il est, reprit Le Lourdel de sa voix toujours calme, et vous auriez été mieux près de lui qu'à courir les rues... C'est un conseil que je vous donne, jeune homme.

Achille n'entendit pas cette impertinence. Il était étourdi, aveuglé comme un bœuf qui vient de recevoir un coup de massue mortel. Son père arrêté ! Et pourquoi ? Que voulait dire cet homme ? Ses cheveux s'étaient dressés sur sa tête. Il se cramponnait pour ne pas tomber. Des tintements sinistres emplissaient son crâne.

Le banquier s'était éloigné en ricanant sans que le jeune homme eût fait un geste pour le retenir, Achille le vit monter en voiture et aperçut encore sous la lumière de la lanterne sa face blafarde, éclairée du sourire sarcastique qui lui avait mis de la glace dans toutes les mœlles. Mais il ne pensait plus à Le Lourdel. Il songeait à son père, il se lança à toutes jambes à travers les rues obscures et désertes...

VIII

L'aube blanchissait quand Achille arriva chez lui. Une fenêtre était éclairée encore, celle du cabinet de son père. Le jeune homme sentit un coup au cœur. Le comte ne dormait pas Il fallait une raison grave pour qu'il eût ainsi prolongé sa veille.

C'était donc vrai ce que lui avait dit cet homme ? Jusque-là il avait eu des doutes. Sa stupeur cruelle passée, l'intelligence lui était revenue. Il avait réfléchi. Pourquoi son père serait-il arrêté ? Que pouvait-il avoir fait ?

Il le savait prodigue, désordonné. On eût pu lui annoncer qu'il était ruiné sans l'étonner outre mesure ; mais malhonnête, il en répondait ! Il était sûr de son père comme de lui-même. Un Montbrison n'était pas malhonnête. Achille était presque rassuré, quand la lueur pâle filtrant à travers les fentes des persiennes fit renaître toutes ses angoisses.

Il se passait évidemment chez lui quelque chose d'anormal. C'était la première fois, depuis qu'il avait conscience de lui-même, qu'il voyait de la lumière dans le cabinet de son père à pareille heure.

Le comte habitait un appartement situé au troisième étage de la rue Blanche. Il avait quitté le faubourg Saint-Germain depuis la mort de sa femme, depuis qu'il ne recevait plus. Il s'était rapproché de son cercle et du centre de ses plaisirs. Achille hésitait à entrer. Il restait devant la porte cochère, immobile, ses yeux ne pouvant se détacher de ces persiennes grises dont le jour naissant faisait palir les raies lumineuses. Oh ! qui lui apprendrait le secret caché dans cette pièce éclairée !... Irait-il frapper à la porte de son père ? A cette heure ? Que lui dirait-il pour expliquer cette arrivée inattendue ? S'il s'apercevait que Le Lourdel avait menti ? Pourtant il fallait qu'il s'assurât... Il ne pouvait pas rester dans cette incertitude qui le tuait. Il était déjà assez malheureux de la perte de ce qu'il aimait. Le ciel aurait dû lui épargner cette nouvelle épreuve, car la première ne frappait que son amour, tandis que celle-ci atteignait son honneur.

Jamais le vicomte n'avait aussi bien compris tout ce qu'il y a de haut et de lumineux dans l'honneur, que depuis qu'il sentait l'honneur de son nom et de sa race menacé. Passer partout la tête haute, sans crainte d'être obligé de courber sous une insulte ! savoir qu'on a derrière soi tout une suite d'ancêtres dont le blason n'a jamais été terni, cela donne tant de courage dans la vie !

Cela vous aide tant à aller de l'avant, à supporter tous les malheurs et toutes les infortunes ! On se sent appuyé, soutenu, comme étayé par ceux qui vous ont précédé. On est l'égal des plus grands et des plus fiers.

A ces pensées, Achille sentait son cœur qui battait violemment. Il lui montait au cerveau comme une chaleur enthousiaste. L'honneur ! C'etait la fleur précieuse que sa pauvre mère s'était plue à cultiver en lui avec un si grand soin. Elle était tombée en bonne terre et avait poussé largement ; ses rameaux étaient verts et pleins de sève. Aussi le jeune homme ne put-il supporter plus longtemps l'angoisse qui l'étreignait. Il fallait qu'il vit son père, qu'il eût avec lui tout de suite une explication décisive.

(*A suivre.*)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

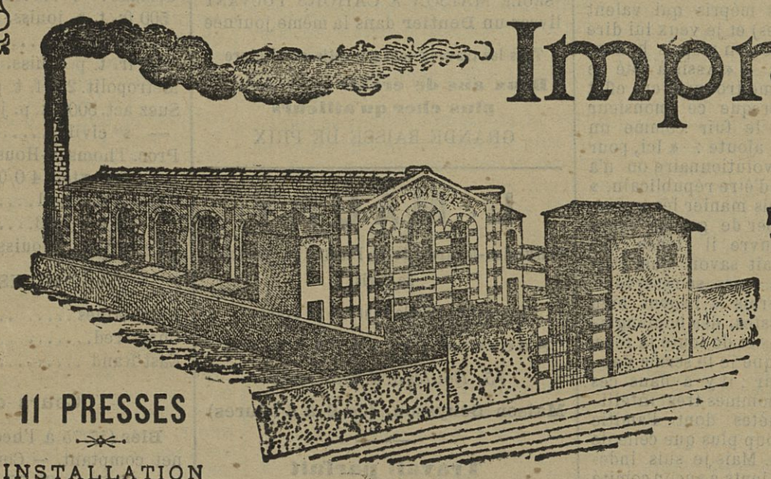

11 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais

DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS